

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 18 avril 2017

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Un premier accord de coopération internationale pour garantir la bonne santé des entreprises d'assurance et la sécurité des assurés

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé un accord de coopération avec l'autorité de contrôle des assurances de la Belgique – la Banque nationale de Belgique – afin de s'assurer notamment de la solvabilité des sociétés d'assurance belges exerçant en Nouvelle-Calédonie.

Dans le cadre de la réforme du droit des assurances, le Code des assurances a été adopté à l'unanimité par les élus du Congrès le 7 avril 2016. Les textes relatifs aux compagnies d'assurance et aux intermédiaires d'assurance ont ainsi été modernisés et adaptés à la Nouvelle-Calédonie. Ils prévoient notamment un nouveau dispositif d'agrément et de contrôle des entreprises d'assurance en vue de créer un environnement sain et stable, afin que tant les professionnels du secteur que les assurés puissent y évoluer en toute quiétude.

Toutefois, les entreprises d'assurance qui exercent à ce jour en Nouvelle-Calédonie ont toutes leur siège en France ou à l'étranger.

À travers la signature d'accords de coopération, l'objectif pour la Nouvelle-Calédonie est de s'appuyer sur les autorités de contrôle implantées dans les pays où siègent ces entreprises pour :

- s'assurer que l'entreprise exerce légalement dans son pays et présente les garanties financières nécessaires,
- permettre au gouvernement d'accorder les agréments aux entreprises d'assurance exerçant sur le territoire sur la base des certificats de solvabilité délivrés par les autorités de contrôle partenaires,
- être tenue informée des événements concernant l'entreprise et susceptibles d'avoir un impact sur les assurés calédoniens.

Après la Belgique, d'autres accords de coopération sont en cours de négociation avec les autorités des pays d'origine des entreprises d'assurance exerçant actuellement en Nouvelle-Calédonie : Australie, France, Luxembourg, Allemagne, Danemark, Gibraltar, Irlande, Royaume-Uni et Malte.

* *
*